

Commune de HAUT-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 1^{er} avril 2026

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Tiers-Lieu Hubertine Auclert de Maillet sous la présidence de M. Thierry DE LAMARLIERE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 27 mars 2026.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Yann CANIZARES, Nathalie CHAUVET, Thierry DE LAMARLIERE, Stéphane DECOCK, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Serge FIEVET, Delphine HENOCQUE, Caroline JEAN, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Jean-François MICHARD, Marien MICHAUD, Arnaud PAULUS, Romain PEYRAS, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN,

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Gaelle BOUDRON

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026
2. Lecture et Approbation Charte Elu Local
3. Nomination d'un conseiller spécial délégué aux associations et à l'événementiel et son indemnisation.
4. Désignation des délégués auprès des syndicats
5. Délégation de signature aux adjoints
6. Instauration des commissions municipales
7. Carte scolaire
8. Eglise Givarlais : Travaux Abat-son et réouverture au public
9. Taux d'imposition
10. Indemnités de déplacements des agents
11. Point sur les projets en cours
12. Questions Diverses

En préambule à la séance, M. Thierry DE LAMARLIERE annonce le décès de M. Michel GIRAUD, ancien conseiller à la mairie de Louroux-Hodement, et propose une minute de silence à sa mémoire.

2026040125- Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Désigne Mme Gaelle BOUDRON secrétaire de la présente séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260401026- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de HAUT-BOCAGE, fait lecture du procès-verbal du 20 mars 2026, qui avait été envoyé précédemment à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Approuve le procès-verbal du 20 mars 2026

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Lecture collective de la charte de l'élu local et approbation par l'ensemble du Conseil Municipal

20260401027- Nomination d'un conseiller spécial délégué aux associations et à l'événementiel et son indemnisation

M. Thierry DE LAMARLIERE informe le Conseil Municipal de la pertinence de désigner un délégué spécial aux associations et à l'événementiel afin de coordonner les actions des associations du territoire et de développer une image « Haut-Bocage », à l'instar du Tiers-Lieu qui commence à sortir de son périmètre local.

Parmi ses missions non exhaustives :

- présence sur les manifestations organisées dans chaque village, pour représenter la commune de Haut-

Bocage.

- coordonner les actions des associations, pour éviter des événements organisés de manière concomitante,
- s'assurer que les salles respectent les préconisations de la Commission Sécurité,

La mission représentant une part d'investissement non négligeable, M. Thierry DE LAMARLIERE propose une indemnisation de 148,09€ brut (40% d'une indemnité de conseiller municipal) et présente M. Marien MICHAUD comme candidat, ce dernier ayant une belle expérience de gestion d'association avec le Raid-Cord.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Valide la désignation d'un délégué spécial aux associations et à l'événementiel

Valide l'indemnité qui sera versée à l'occasion de cette mission

Désigne M. Marien MICHAUD à cette mission

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260401028– Désignation des délégués au SDE 03

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au SDE03 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier)

Monsieur le Maire présente les compétences du SDE03 et le rôle des délégués.

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaire : Romain PEYRAS**
- **Suppléant : Serge FIEVET**

20260401029– Désignation des délégués au SIVOM de Doyet

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au SIVOM de Doyet.

Monsieur le Maire présente les compétences du SIVOM et le rôle des délégués.

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Arnaud PAULUS et Jean-François MICHARD**
- **Suppléants : Cyril LARIVAUD et Véronique MASSERET**

20260401030– Désignation des délégués au SICTOM Région Montluçonnaise

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au SICTOM.

Monsieur le Maire présente les compétences du SICTOM et le rôle des délégués.

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Gaëlle BOUDRON et Caroline JEAN**
- **Suppléants : Delphine HENOCQUE et Stéphane DE COCK**

20260401031– Désignation des délégués au SICTOM Cerilly

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au SICTOM.

Monsieur le Maire présente les compétences du SICTOM et le rôle des délégués.

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Véronique MASSERET et Thierry DE LAMARLIERE**
- **Suppléants : Virginie THEBAUD et Cyril LARIVAUD**

20260401033 – Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le conseil d'administration du CCAS comprend :

- Le Maire, Président de droit,
- 8 membres au maximum au sein du Conseil Municipal
- 8 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

menées dans la commune, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 les membres du conseil d'administration du CCAS (6 membres élus parmi les conseillers municipaux, 6 membres désignés par le maire),

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de désigner les 6 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. :

- **Véronique MASSERET**
- **Marien MICHAUD**
- **Isabelle DECOUERE**
- **Virginie THEBAUD**
- **Nathalie CHAUVET**
- **Jean- François MICHARD**

Les autres membres seront à contacter individuellement

20260401034 – Désignation de délégués au Centre social Pays de Tronçais - Val de Cher

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de désigner un membre de droit au Centre social Pays de Tronçais - Val de Cher afin de représenter la commune.

Cela implique de prendre part au projet de l'association en :

- Participant à la réflexion, à la décision et l'orientation des projets et des missions du centre social, en réunion de conseil d'administration ou en commissions thématiques.
- Représentant l'association au sein de sa commune et plus généralement sur le territoire
- Représentant sa commune au sein du centre social, le membre de droit fait part des constats, des besoins émanant des habitants de sa commune
- S'impliquant dans les actions, animations et manifestations de l'association

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaire : Serge FIEVET**
- **Suppléante : Nathalie CHAUVET**

20260401035 – Désignation des délégués au SIESS de Vallon en Sully

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection de 4 délégués pour les communes déléguées de Givarlais et Maillet : deux titulaires et deux suppléants au SIESS de Vallon en Sully (Syndicat Intercommunal d'Équipements Sportifs et de Transports Scolaires)

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Gaëlle BOUDRON et Delphine HENOCQUE**
- **Suppléants : Sylvie THEVENIN et Michel DESCLOUX**

20260401036 – Désignation des délégués au SIEST de Cosne d'Allier

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection de 4 délégués pour la commune déléguée de Louroux-Hodement : deux titulaires et deux suppléants au SIESS de Cosne-d'Allier

Après appel à candidatures,

Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Virginie THEBAUD et Véronique MASSERET**
- **Suppléants : Cyril LARIVAUD et Marien MICHAUD**

20260401037 – Désignation des délégués au SIRP Venas/Louroux-Hodement/Hérisson

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection de 2 titulaires et de 2 suppléants au SIRP Venas/Louroux-Hodement/Hérisson

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Thierry DE LAMARLIERE et Véronique MASSERET**
- **Suppléants : Virginie THEBAUD et Marien MICHAUD**

20260401038 – Délégués au Conseil d'Ecole – RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Il convient de procéder à l'élection de 4 représentants au Conseil d'Ecole pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

- **Titulaires : Sylvie THEVENIN et Michel DESCLOUX**
- **Suppléants : Delphine HENOCQUE et Caroline JEAN**

20260401039 – Désignation d'un correspondant CNAS

En application de l'article 4.5.2 du règlement de fonctionnement du Comité National d'Action Sociale, il est nécessaire de désigner un correspondant, chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et de faciliter la prospection et les échanges de correspondance.

Le conseil désigne :

- **La déléguée pour le collège des élus : Véronique MASSERET**
- **La déléguée pour le collège des agents :**
- **La correspondante : Véronique MASSERET**

20260401040 – Désignation du Correspondant Prévention routière

Monsieur le Maire informe que la désignation d'un correspondant sécurité routière est nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne **Stéphane DE COCK** comme élu correspondant sécurité routière de la commune.

20260401041 – Désignation d'un délégué ambroisie

Monsieur le Maire souligne que la Préfecture invite chaque Conseil municipal à désigner un élu référent dans la lutte contre l'ambroisie.

Il repère les zones colonisées, alerte les organismes désignés, orchestre la lutte sur le territoire communal, contribue au respect de la réglementation en vigueur

L'élu référent présente chaque année au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la lutte contre l'ambroisie sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne **Marien MICHAUD** comme élu correspondant à l'ambroisie.

20260401042 – Désignation des délégués Tiers-Lieu

Les délégués Tiers Lieu seront d'office administrateurs au conseil d'administration du Foyer Rural de Haut-Bocage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne **Serge FIEVET et Véronique MASSERET** comme élus correspondant au Tiers-Lieu

20260104043– Délégation de signature aux adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déléguer les signatures aux adjoints.

Il propose ainsi :

- **Administration générale** : Sylvie THEVENIN
- **Voirie** : Michel DESCLOUX
- **Ecoles et œuvres sociales** : Véronique MASSERET
- **Bâtiment et matériel** : Jean-François MICHARD
- **Commerce** : Gaëlle BOUDRON
- **Milieu Associatif** : Marien MICHAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide à l'unanimité ces délégations de signatures

20260104044– Instauration des commissions municipales

Les Commissions communales sont constituées comme suit :

Thierry DE LAMARLIERE, en tant que Maire, est membre de droit de chaque commission

COMMUNICATION ET NOUVELLE TECHNOLOGIE	Serge FIEVET Yann CANIZARES Gaelle BOUDRON Arnaud PAULUS Virginie THEBAUD	FINANCES	Michel DESCLOUX Stéphane DE COCK Sylvie THEVENIN Jean-François MICHARD Véronique MASSERET Isabelle DECOUERE Gaelle BOUDRON
ASSOCIATIF	Serge FIEVET Virginie THEBAUD Marien MICHAUD Jean-François MICHARD Yann CANIZARES Isabelle DECOUERE	CADRE DE VIE SOLIDARITE	Nathalie CHAUVET Delphine HENOCQUE Véronique MASSERET Caroline JEAN Virginie THEBAUD Cyril LARIVAUD
TRAVAUX : BATIMENTS ET VOIRIE MATERIEL	Michel DESCLOUX Stéphane DE COCK Sylvie THEVENIN Jean-François MICHARD Romain PEYRAS	PERSONNEL	Sylvie THEVENIN Michel DESCLOUX Isabelle DECOUERE

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Valide à l'unanimité le tableau des commissions communales

Point sur la carte scolaire

Monsieur le Maire fait un point concernant la carte scolaire de la commune suite aux réunions de la DASEN :

- L'école de Louroux-Hodement ferme à la rentrée 2026, mais conserve la garderie. Les classes sont regroupées à Hérisson. Cyril LARIVAUD précise que l'école de Louroux n'est pas mentionnée dans la liste des classes fermées, et que Venas est marquée en « fusion »
- Le RPI de Givarlais-Maillet-Reugny- Nassigny est menacé d'une fermeture. Un projet de pôle éducatif est en cours d'étude.
- L'école de Maillet est citée dans la liste de fermeture des classes et le Conseil Municipal s'offusque que les élus n'aient pas été prévenus.

20260104046– Eglise Givarlais : Travaux Abat-son et réouverture au public

Le Conseil municipal est informé que les travaux de consolidation de l'Eglise de Givarlais sont terminés et s'interroge sur la réouverture au public.

Sous la responsabilité du Maire, la réouverture ne nécessite pas de commission sécurité.

Toutefois, Sylvie THEVENIN alerte sur la dangerosité des abat-sons, bien abîmés. Un devis a été demandé à l'entreprise HEURTEC.

Les cloches ne marchant plus suite à un problème électrique, elle propose de demander un devis comprenant la réfection des abat-sons et des cloches

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Mandate la maire déléguée de Givarlais pour demander des devis de rénovation globale des cloches et des abat-sons.

20260104047– Taux d'imposition foncière

M. Thierry DE LAMARLIERE précise que l'état envoyé par la DGFIP prévoit des recettes foncières stables, voire en augmentation grâce à la taxe sur les logements vacants pour 2026, avec des taux d'imposition en dessous des moyennes nationales et départementales.

Taxes	Taux moyen national	Taux moyen départemental	Taux communal
TFBP	39.79 %	42.88 %	31.37 %
TFPNB	51.19 %	36.71 %	29.15 %
TH	23.67 %	23.56	23.17 %

Face à ce constat positif, Monsieur le Maire propose donc de voter les mêmes taux en 2026.
Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide à l'unanimité** la stabilité des taux d'impositions pour 2026

20260104048– Indemnités de déplacements des agents

M. DE LAMARLIERE expose la situation des agents techniques qui prennent leur véhicule personnel pour se rendre d'un village à un autre, et propose de leur octroyer une indemnisation en ce sens.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Valide à l'unanimité une délibération de principe pour autoriser le remboursement des trajets effectués par les agents avec leur voiture personnelle durant leurs heures de travail

Mandate la commission Personnel pour définir les modalités de cette indemnité (nombre de km journaliers, prise en compte du barème kilométrique...)

20260104049– Indemnités de déplacements des élus

M. DE LAMARLIERE propose que les élus se rendant à des réunions de syndicats dans le cadre de leur mandat soient remboursés de leurs frais de déplacement.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Valide à l'unanimité une délibération de principe pour autoriser le remboursement des trajets effectués par les élus avec leur voiture personnelle pour se rendre aux commissions

Mandate la commission Personnel pour définir les modalités de ce remboursement (prise en compte du barème kilométrique, note de frais...)

QUESTIONS DIVERSES

- M. DE LAMARLIERE informe le conseil municipal de la venue du Sous-préfet à Haut-Bocage le 14 avril 2026, avec un déjeuner à la Table du Poète
- La foire aux moutons aura lieu le 18 mai 2026 à Louroux Hodement et organisée par l'association de chasse de Givarlais
- M. DE LAMARLIERE propose au conseil municipal une journée de visite des villages de la commune. La date reste à définir.

Fin du conseil municipal à 23h30.